Questions orales

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que je dois commencer par dire que le député n'a pas tout à fait raison quand il dit que je vais réduire le nombre d'immigrants. Les chiffres que nous avons annoncés ne sont pas des objectifs qui seront automatiquement atteints, mais plutôt des chiffres estimatifs. Nous croyons que l'année prochaine, le nombre d'immigrants sera à peu près le même que cette année, car je m'attends à ce que le nombre d'entrées cette année soit inférieur à ce que nous avions prévu.

Bien sûr, il n'est nullement question, monsieur le Président, de modifier le pouvoir ou la pratique qui permet de prendre certaines décisions fondées sur des considérations humanitaires. Je suis toujours disposé à examiner des cas particuliers qui me sont soumis par les députés pour voir s'il convient éventuellement d'exercer ce pouvoir discrétionnaire.

LES COMPTES PUBLICS

LA MÉTHODE DE PRÉSENTATION—LES PLAINTES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au ministre d'État (Finances). Il sait que son collègue des Finances a remis les comptes publics du Canada au gouverneur général et que ce dernier a fait de sérieuses réserves à ce sujet. En bref, le vérificateur général a dit—et le ministre le comprendra—que les dépenses et les recettes du gouvernement sont calculées de façon tellement approximative qu'elles sont de beaucoup sous-estimées. Le ministre changera-t-il le système de comptabilité, afin que nous ayons ce que le vérificateur général appelle un bilan raisonnable et exact? Le vérificateur du Parlement n'aurait plus à se plaindre de la façon dont les comptes publics du Canada sont présentés.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Chaque année, monsieur le Président, le vérificateur général fait des remarques sur la question des comptes publics soulevée par le député. Comme d'habitude, nous tiendrons compte de ses propositions sur la présentation de ce bilan. N'empêche que les comptes publics ont été présentés conformément à la pratique et, si des améliorations sont souhaitables, comme le suggère le vérificateur général, nous prendrons sûrement les mesures qui s'imposent.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE THOMAS WELLS, MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES DE L'ONTARIO

M. le vice-président: J'aimerais signaler à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable Thomas Wells, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE

LE CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TRAINS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre est maintenant l'heureux propriétaire de deux trains un tant soit peu usés qui ont été rachetés par le gouvernement pour quelque neuf millions de dollars après que la société Amtak des États-Unis eut refusé de les acheter à la société Bombardier en vertu d'un contrat de location-vente. Lorsque le gouvernement a conclu cet accord avec la société Bombardier, à qui entendait-il revendre les trains s'il devait un jour les racheter? Le gouvernement courait-il simplement la chance de n'avoir jamais à respecter les termes du contrat?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, je croyais que le député allait me poser quelques questions au sujet de la société Pratt and Whitney, afin que j'aie la possibilité de lui repondre directement à la Chambre au lieu de le laisser y répondre lui-même. Au sujet . . .

M. le vice-président: Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à la question?

M. Lumley: Au sujet de la question concernant les trains LRC, je n'étais pas là lorsque ces négociations ont eu lieu. Qui que ce soit qui ait conclu cette entente, je crois que j'en ferais autant demain. Le fait est que ce contrat ouvrait d'énormes possibilités; des affaires se chiffrant par centaines de millions de dollars pour le Canada, des milliers d'emplois et un avenir dans un domaine de la technologie de pointe. Les choses ne se sont pas déroulées ainsi, monsieur le Président. Je crois, cependant, que nous avons bien fait de prendre ce risque.

M. Wilson: C'est là un autre exemple de la gabegie du gouvernement qui ne prévoit ni ne planifie ni ne comprend l'utilisation que l'on doit faire des deniers publics.

LA NON-UTILISATION DES TRAINS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je veux demander directement au ministre pourquoi il a permis que ces trains restent dans la cour de l'usine Bombardier depuis le printemps de 1982, alors qu'au même moment où ce rachat avait lieu, la société VIA Rail passait une commande de 100 millions de dollars pour dix trains à deux fois le prix exigé du gouvernement pour reprendre ces trains? Pourquoi a-t-on laissé ces trains rouiller au lieu de les utiliser?